

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUI-H, définir ensemble le territoire de demain

## QUEL AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Votre avis nous intéresse !

### diagnostic

La compétence « PLU et document en tenant lieu » est intégrée au service aménagement du territoire de la CCPCP. Sont notamment traitées dans ce service les questions relatives à l'habitat (aides à l'amélioration de l'habitat, rénovation-adaptation, information sur le logement, rénovation des logements sociaux ...) ou encore de mobilités (ligne estivale, service de transport à la demande ...).

Le Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H), document qui traite de l'ensemble des questions d'aménagement, trouve ainsi parfaitement sa place dans ce service.

### QU'EST-CE QU'UN PLUIH ?

Un document de planification permettant de définir et de programmer les conditions du développement de notre territoire pour les années à venir. Il s'élabore dans le cadre d'une démarche participative auprès de l'ensemble des élus et des habitants.

Un document à l'échelle communautaire visant à mettre en cohérence les politiques des communes en termes d'habitat, de développement économique, de mobilité, de préservation des espaces agricoles et naturels, etc. Il est destiné à remplacer les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

Un document qui régit l'occupation des sols. Où est-il possible de construire ? Qu'est-il possible de construire et comment ? Où vont pouvoir s'installer les services et les commerces ? Quels seront les espaces protégés ? Autant de questions auxquels répondra le PLUi-H.

### LE CADRE DE VIE

Les enjeux environnementaux concernent l'ensemble des communes, en termes de biodiversité et/ou de connexions entre les milieux naturels.

Un territoire présentant une connexion variée des milieux naturels : globalement faible à l'est et élevée à l'ouest.

Les ensembles paysagers, supports d'une biodiversité riche, participent à la qualité de vie et à l'intérêt touristique de l'intercommunalité.

7,1 % de zones humides

16,5 % de surfaces boisées et de landes

635 kilomètres de cours d'eau

3 212 kilomètres de haies bocagères

### LA POPULATION

23 000 habitants en 2016

+ 10,5 % d'habitants entre 1999 et 2016

Depuis le début des années 2000, le territoire bénéficie d'un important élan démographique. L'arrivée de nouveaux habitants fait vivre le commerce, les équipements scolaires et associatifs.

La dynamique démographique récente connaît néanmoins un net ralentissement. Le solde naturel négatif (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) ne permet pas la poursuite de l'élan démographique observé entre 1999 et 2011.

La structure démographique de la CCPCP est en évolution avec davantage de personnes seules et de couples sans enfant et une population vieillissante, particulièrement sur le littoral. Cela pose la question des besoins spécifiques en termes de logements, d'équipements et de services.

### L'ÉCONOMIE

La dynamique de l'emploi est fragile sur la CCPCP. Il est observé un décrochage entre nombre d'emplois et nombre d'actifs qui concerne l'ensemble du nord-ouest du Finistère depuis 2008.

Malgré les difficultés, l'agriculture joue un rôle clef. En 2016, l'emploi agricole et agroalimentaire concentre environ 2 000 postes, soit près de 22 % des emplois salariés de la CCPCP.

9 113 emplois en 2016

92,5 emplois pour 100 actifs

### LA MOBILITÉ

La hausse du coût du carburant associée à la préoccupation de plus en plus prégnante de l'environnement obligent à réfléchir à un rééquilibrage entre les différents modes de déplacements.

Une offre alternative qui s'organise : les pratiques de covoiturage, la mise en place d'un service spécifique durant les vacances estivales à destination des plages, le projet de requalification du quartier de la gare à Châteaulin...

### L'HABITAT

L'offre de logement est principalement tournée vers l'accèsion à la propriété et la maison individuelle, en « décalage » avec l'évolution récente des parcours résidentiels et des évolutions sociétales. Se pose la question de l'adéquation entre l'offre de logements et les nouveaux besoins liés à la complexification des parcours résidentiels et à l'évolution de la structure démographique.

50 % des ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans (2011-2016) sont locataires, 38,5 % d'entre eux sont propriétaires.

72 % d'entre eux se sont installés dans une maison et 28 % dans un appartement.

### CONTRIBUEZ À L'ÉLABORATION DU PLUIH :

Écrivez vos suggestions dans le registre disponible dans chaque mairie ou à l'hôtel communautaire

Adressez un courrier à l'attention de Mme La Présidente de la Communauté de Communes

Assistez aux futures réunions publiques.

### ON VOUS INFORME :

Des articles sur le site internet de la CCPCP, les sites internet des communes et dans les bulletins communaux.

Des lettres d'information relatant chaque phase du PLUIH seront disponibles à la CCPCP et dans les mairies.

Une exposition relative aux différentes phases d'élaboration est affichée dans le hall de la CCPCP et une version itinérante circule au sein des communes.

### Calendrier

2019

DIAGNOSTIC

2020

PROJET D'AMÉNAGEMENT

2021

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

2022

ARRÊT DU PROJET ET ENQUÊTE PUBLIQUE

2023

APPROBATION ET MISE EN APPLICATION DU PLUI-H